

DROIT

Test d'entraînement pour le passage en 2^{ème} année, option spécifique Droit, basé sur le programme de 1^{ère} année tel que décrit dans le plan d'étude du Copad, version 2020-2021.

1. Ce test d'entraînement comporte **13 pages**. Lisez **attentivement** la donnée en entier avant de commencer à répondre. **Durée du test : env. 120 min.**
2. Argumentez toujours et complètement votre réponse. Utilisez des phrases courtes et précises.
3. Faites attention à l'orthographe, au français et soignez la présentation.
4. Matériel autorisé: Code civil suisse, édition de la chancellerie fédérale, raisonnablement annoté ; dictionnaire orthographique.
5. Les articles de loi doivent être correctement indiqués, avec précision.

Barème appliqué au test :

((Nombre de points obtenus : 118-nb de pts total-) x 4,5) + 1,5 = note

I- Généralité, domaines et sources du droit

..../ 19 points

Question 1

Expliquez ce qu'est la jurisprudence et quelle est son utilité d'un point de vue juridique. Sans article de loi (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

Question 2 :

Pour chaque article de loi, indiquez s'il s'agit de droit public ou privé et à quelle subdivision il appartient.

(0,5 pt pour la coche correcte et 0,5 pt pour la subdivision juste, soit total de 6 points)

Article de loi	Public	Privé	Subdivision
« Le propriétaire d'une chose mobilière a le droit d'en disposer librement, dans les limites de la loi.»			
« Toute personne jouit des droits civils. »			
« En cas de maternité, la travailleuse a droit, après l'accouchement, à un congé d'au moins 14 semaines .»			
« Celui qui, par négligence, aura causé la mort d'une personne sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. »			
« Les cantons mettent en œuvre le droit fédéral conformément à la Constitution et à la loi. »			
« Ne peut être héritier que celui qui survit au défunt et qui a la capacité de succéder. »			

Question 3 :

Cochez la réponse exacte et indiquez le domaine du droit concerné parmi la liste suivante : droit de procédure, droit des personnes, droit de la famille, droit administratif, droit constitutionnel, droit pénal, droits réels, droit commercial, droit des baux et loyers, droit du divorce, droit des successions, droit matrimonial

(1/2 pt pour la coche correcte et 1/2 pt pour le domaine concerné, soit total 6 points).

Affirmation	Public	Privé	Domaine concerné
Celui qui aura intentionnellement tué une personne sera puni de la réclusion pour 5 ans au moins.			
Le bail à loyer est un contrat par lequel le bailleur s'oblige à céder une chose au locataire moyennant un loyer.			
La liberté de l'enseignement et de la recherche scientifique est garantie.			
La séparation de corps peut être demandée aux mêmes conditions que le divorce.			
Les héritiers les plus proches sont les descendants. Les enfants succèdent par tête.			
L'exécution forcée ayant pour objet une somme d'argent s'opère par la poursuite pour dettes et éventuellement la faillite.			

Question 4

Pour chaque donnée, indiquez s'il s'agit d'une règle de droit international ou national (5 points)

Donnée	International	National
« La Cour peut être saisie d'une requête par toute personne physique, toute organisation non gouvernementale ou tout groupe de particuliers qui se prétend victime d'une violation par l'une des Hautes Parties contractantes des droits reconnus dans la Convention ou ses protocoles. »		
« La Confédération respecte l'indépendance des cantons. »		
« Les contributions d'entretien sont dues à l'enfant et sont versées durant sa minorité à son représentant légal ou au parent qui en assume la garde. »		
« La Cour se compose de quinze membres. Elle ne pourra comprendre plus d'un ressortissant du même Etat. »		
« Le droit fédéral prime le droit cantonal qui lui est contraire. »		

II - Droit de la personnalité

...../ 32 points

Question 5

a) Expliquez ce que l'on entend par l'exercice des droits civils ? Justifiez votre réponse, notamment avec un article de loi (2 points)

.....
.....
.....

b) A quelles conditions possède-t-on l'exercice des droits civils ? Mentionnez les articles de loi (3 points)

.....
.....
.....
.....

Question 6

Martin a fêté ses 17 ans en août dernier. Il travaille chez Délice SA, à la rue de Lyon, en tant qu'apprenti pâtissier et touche un salaire mensuel très convenable de CHF 1'800.- nets. Martin habite encore chez ses parents, ce qui lui permet d'être à l'aise financièrement.

Il rêve depuis bien longtemps de posséder une Vespa de type 98, modèle 1946. Dans quelques mois, il aura 18 ans et compte passer son permis de conduire au plus vite !

Le mois dernier, il a craqué pour une Vespa d'occasion que l'un de ses amis, Max, propose de lui vendre pour la somme de CHF 2'500.-. Martin en a les moyens et décide de l'acheter aussitôt. En attendant d'avoir son permis et de pouvoir la conduire, son ami Max lui propose de garder l'engin dans son garage.

Les parents de Martin viennent d'apprendre l'achat de leur fils et ne sont pas du tout d'accord avec cette acquisition. Ils font valoir la minorité de leur fils pour demander l'annulation du contrat de vente.

a) Qu'en est-il de la situation juridique au niveau de cet acte de vente ? Justifiez votre réponse, notamment avec un ou des article(s) de loi. (4 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

b) Martin a fini par imposer sa volonté et il est fier de sa voiture qu'il n'a pas encore le droit de conduire. Un soir pourtant, il ne résiste plus à la tentation de faire un tour avec son engin.

Quelques mètres à peine après son départ, il perd la maîtrise du véhicule et se retrouve projeté dans le jardin d'un voisin, occasionnant des dégâts matériels importants.

Analysez la situation en terme de responsabilité. Justifiez votre réponse, notamment avec un ou des article(s) de loi. (3 points)

.....
.....
.....
.....

Question 7

Amélie, 17 ans, peut-elle seule et valablement ?

a) signer un contrat d'apprentissage ? *Justifiez votre réponse et indiquez le ou les article(s) de loi pertinent (s). (2 points)*

.....
.....
.....
.....
.....
.....

b) recevoir de sa marraine un tableau sous forme de donation?
Justifiez votre réponse et indiquez le ou les article(s) de loi pertinent (s). (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

c) se faire vacciner contre la grippe auprès de son médecin généraliste?
Justifiez votre réponse et indiquez le ou les article(s) de loi pertinent (s). (2 points)

.....
.....
.....
.....
.....

Question 8

Répondez aux questions suivantes à l'aide du CCS (et indiquez l'article de loi).

a) Un handicapé mental possède-t-il la jouissance des droits civils ? (2 points)

.....

b) A partir de quel moment une personne a-t-elle la jouissance des droits civils ? (2 points)

.....

c) Un étranger majeur peut-il avoir l'exercice des droits civils ? (2 points)

.....

.....

d) Un mineur, capable de discernement, peut-il être tenu responsable s'il commet un acte contraire à la loi ? (2 points)

.....

Question 9

a) Ricardo est un jeune garçon de 14 ans. Avec son argent de poche, il achète dans un magasin un litre de boisson gazeuse. L'acte juridique est-il valable ? Justifiez votre réponse à l'aide du CCS. (3 points)

.....

.....

.....

.....

b) La réponse sous a) serait-elle la même si Ricardo achetait un ordinateur valant CHF 400.- ? Justifiez votre réponse. (3 points)

.....

.....

.....

.....

III – Famille (mariage et ses effets, régimes matrimoniaux et divorce)

..../ 41 points

Question 10

Quelles sont les conditions pour se marier en Suisse ? Citez les articles de loi (3 points)

.....
.....
.....
.....

Question 11

Walter Benz et Brigitte Paillod sont fiancés depuis bientôt un an. Walter exprime le désir de se marier rapidement. Brigitte n’y voit pas d’inconvénients. Le grand problème pour Brigitte, c’est sa robe de mariée; elle se laisse conseiller par une amie et en parle avec son fiancé. Finalement, ils achètent, dans une boutique spécialisée, la robe tant convoitée. Après quelques grandes retouches, Brigitte va la chercher et la paie. Deux semaines plus tard, Walter fait la connaissance d’une autre femme, en tombe amoureux et rompt ses fiançailles avec Brigitte. Profondément atteinte dans son moral, Brigitte cherche à rendre sa robe au vendeur qui n’est pas d’accord.

Elle finit par demander une indemnité à son ex-fiancé qui s’y oppose.

a) Que peut faire Brigitte? Justifiez votre réponse et indiquez un article de loi (2 points)

.....
.....
.....
.....

b) Walter Benz n’est pas très heureux que Brigitte veuille faire valoir ses droits par voie légale. C’est pourquoi il lui demande de lui rendre la bague qu’il lui a offerte lors des fiançailles. Brigitte doit-elle rendre la bague? Justifiez votre réponse et indiquez un article de loi (2 points)

.....
.....

c) Dans quels délais peuvent-ils agir en justice ? Indiquez un article de loi (2 points)

.....
.....

Question 12

a) Lors du mariage, 2 possibilités seront offertes aux fiancés pour le choix du patronyme. Lesquelles ? Indiquez l'article de loi. (3 points)

.....
.....
.....

b) En ce qui concerne le nom de famille des enfants d'un couple marié, de quelles manières sera-t-il définis ? sans article de loi. (2 points)

.....
.....
.....

Question 13

Qu'est-ce qu'un divorce sur requête commune avec accord partiel ? Justifiez votre réponse et indiquez un article de loi (3 points)

.....
.....
.....
.....
.....

Question 14

Paul et Virginie sont mariés depuis plusieurs années, ils ont eu deux enfants, Sylvia âgée de 8 ans et Léo âgé de 14 ans. Ils vivent dans une jolie maison du côté de Vernier. Il y a deux ans, Paul a eu une liaison amoureuse de plusieurs mois avec une autre femme.

Virginie a sommé son mari de mettre un terme à cette relation extra conjugale et Paul a effectivement mis un terme à celle-ci, de peur de perdre son épouse. Virginie a tenté de pardonner cet écart à son mari, mais le temps passant, elle a réalisé que ses sentiments s'étaient envolés et qu'elle avait finalement plus grand-chose à partager avec son mari. Virginie a donc décidé de demander le divorce. Paul souhaite absolument renouer avec sa femme et s'oppose formellement au divorce. Les enfants, d'abord très contrariés ont finalement accepté cette décision de rupture.

Virginie vient vous trouver et vous demande quelles sont les conditions et procédure pour divorcer par demande unilatérale ? Justifiez votre réponse et indiquez un article de loi (3 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question 15

Lucia et Marco se marient le 15 mai 2011. Lors du mariage, Lucia disposait d'un compte d'épargne de CHF 20'000.- auprès de UBS SA et Marco disposait d'un portefeuille de titres estimé à CHF 60'000.- déposé chez Crédit Suisse.

Après le mariage, Lucia a continué à travailler en tant que vendeuse en boutique de mode et a pu, de ce fait, économiser CHF 15'000.-. A la naissance de leur fils, elle a décidé d'abandonner son emploi pour s'occuper de l'enfant. En 2013, Marco a hérité d'une villa à Versoix estimée à CHF 2'000'000.-. Marco a loué cette villa pendant une année à une famille d'anglais pour un loyer mensuel de CHF 5'000.-. La même année, Lucia a reçu de ses parents des titres cotés en bourse d'une valeur de CHF 35'000.- qu'elle revend en partie immédiatement pour acquérir une voiture Toyota toute neuve pour un prix de CHF 25'000.-. Au mois de mars 2019, Marc décède. Le portefeuille du Crédit Suisse est alors estimé au moment du décès de Marc à CHF 75'000.-.

Les époux n'avaient pas conclu de contrat de mariage.

a) Quel est le régime matrimonial qui leur est applicable et pourquoi ?
Indiquez une base légale (3 points)

.....

.....

b) Indiquez à quelle masse de biens appartiennent les biens suivants
(8 points : soit 0,5 pt pour chaque bonne réponse, l'indication précise de la base légale comptant pour une bonne réponse):

- Le compte épargne de Lucia à UBS SA : Base légale :
- Les titres de Marco en mai 2011 : Base légale :
- La villa à Versoix : Base légale :
- Les titres cotés en bourses de Lucia : Base légale :
- La voiture Toyota : Base légale :
- Les économies de Lucia : Base légale :
- Le loyer de la villa louée : Base légale :
- La plus-value du portefeuille de Marc au moment du décès : Base légale :

c) Indiquez quelles sont les deux conditions de forme pour qu'un contrat de mariage soit valable ? Indiquez un article de loi (3 points)

.....
.....

d) En cours de mariage, Lucia et Marco auraient-ils pu, d'un commun accord, changer de régime matrimonial et opter pour la séparation de biens ?

Indiquez un article de loi (2 points)

.....

e) En cours de mariage, Lucia aurait-elle pu demander une séparation de biens, contre le souhait de Marco ? Si oui, de quelle manière ? Justifiez votre réponse et indiquez un article de loi (3 points)

.....
.....

f) Les époux auraient-ils pu prévoir que les revenus des biens propres resteraient dans la masse des biens propres de chaque époux ? Si oui, de quelle manière ?
Indiquez un article de loi (2 points)

.....
.....

IV- Les successions

...../ 26 points

Question 16

Un père peut-il déshériter son enfant au motif qu'il a échoué ses examens d'université et que depuis lors, il est en froid avec celui-ci, n'ayant plus aucun contact avec lui? Justifiez votre réponse et indiquez la ou les base(s) légale(s).
(3 points)

.....
.....
.....
.....
.....

Question 17

Germaine est décédée hier à 88 ans, son cœur a lâché soudainement. Elle était en très bonne santé et s'occupait encore toute seule de ses affaires. Elle laisse un époux, et deux fils : Marc un premier fils de 40 ans marié à Helene, et son deuxième fils, Mathieu, un enfant adopté qui a aujourd'hui 32 ans. Elle laisse également un jeune neveu de 19 ans. Dans les affaires de sa mère, Mathieu a trouvé le testament suivant (écrit et signé à la main) :

« Je soussignée, Germaine Bonvin, domiciliée 13 rue du Temple à Genève, lègue par ce testament CHF 40'000 à la SPA de Genève. Je souhaite également léguer à mon neveu ma collection de timbres estimée à CHF 2'000 et ma commode Louis XVI valant CHF 10'000. Je réduis mes fils et mon mari à leur réserve. J'attribue la quotité disponible à la Croix Rouge.

Germaine Bonvin »

a) De quel type de testament s'agit-il ? Quelles sont les conditions pour qu'il soit valable ? *Justifiez votre réponse et indiquez la ou les base(s) légale(s)*
(4 points)

.....
.....
.....

b) Sachant que la fortune totale de Germaine se monte à CHF 200'000.-, quelles sont les parts (en somme ET en fraction) de TOUS les héritiers selon ce testament ? *Justifiez votre réponse et indiquez la ou les base(s) légale(s).*
(5 points)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

c) En admettant que ce testament soit valable quant à la forme, cette répartition respecte-t-elle le code civil ? Si oui, expliquez pourquoi ? *Justifiez votre réponse, sans article de loi* (2 points)

.....
.....
.....

d) L'un des héritiers pourrait-il saisir la justice s'il estime que ce testament n'est pas valable ? Quelle action devrait-il intenter et dans quel délai ?
Justifiez votre réponse et indiquez les bases légales (4 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

e) Si ce testament devait être écarté par un juge civil, de quelle manière et selon quelles règles se ferait alors la succession de Germaine ? *(N'oubliez pas de citer les articles) (3 points)*

.....

.....

Question 18

a) Max est l'héritier unique d'un grand oncle qui vient de décéder. Il n'avait que peu de contacts avec cet oncle et ignore complètement l'état de fortune de l'oncle décédé. Il se demande aujourd'hui s'il doit accepter ou pas la succession. Que pourriez-vous lui conseiller ? *Justifiez votre réponse et indiquez les bases légales (2 points)*

.....

.....

b) Que recommanderiez-vous à Max s'il s'avère que l'oncle ne laisse que des dettes ? *Justifiez votre réponse et indiquez les bases légales (3 points)*

.....

DROIT

Correction du test d'entraînement pour le passage en 2^{ème} année, option spécifique Droit, basé sur le programme de 1^{ère} année tel que décrit dans le plan d'étude du Copad, version 2020-2021.

Question 1

Il s'agit de l'ensemble des décisions rendues par les tribunaux sur la base de cas concrets qui leur sont soumis.

Ces décisions sont rassemblées dans des recueils afin que les juges et les juristes puissent s'en inspirer pour prendre des décisions cohérentes dans des cas similaires.

Question 2

Article de loi	public	privé	Subdivision
Le propriétaire d'une chose mobilière a le droit d'en disposer librement, dans les limites de la loi		X	Droits réels
Toute personne jouit des droits civils		X	Droit des personnes
En cas de maternité, la travailleuse a droit, après l'accouchement, à un congé d'au moins 14 semaines		X	Droit du travail
Celui qui, par négligence, aura causé la mort d'une personne sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.	X		Droit pénal
Les cantons mettent en œuvre le droit fédéral conformément à la Constitution et à la loi.	X		Droit constitutionnel
Ne peut être héritier que celui qui survit au défunt et qui a la capacité de succéder.		X	Droit des successions

Question 3

Affirmation	Public	Privé	Domaine concerné
Celui qui aura intentionnellement tué une personne sera puni de la réclusion pour 5 ans au moins.	x		Droit pénal
Le bail à loyer est un contrat par lequel le bailleur s'oblige à céder une chose au locataire moyennant un loyer.		X	Droit des obligations / droit du bail
La liberté de l'enseignement et de la recherche scientifique est garantie.	X		Droit constitutionnel
La séparation de corps peut être		X	Droit de la famille

demandée aux mêmes conditions que le divorce.			
Les héritiers les plus proches sont les descendants. Les enfants succèdent par tête.		X	Droit des successions
L'exécution forcée ayant pour objet une somme d'argent s'opère par la poursuite pour dettes et éventuellement la faillite.	X		Droit de procédure

Question 4

Donnée	International	National
« La Cour peut être saisie d'une requête par toute personne physique, toute organisation non gouvernementale ou tout groupe de particuliers qui se prétend victime d'une violation par l'une des Hautes Parties contractantes des droits reconnus dans la Convention ou ses protocoles. »	x	
« La Confédération respecte l'indépendance des cantons. »		x
« Les contributions d'entretien sont dues à l'enfant et sont versées durant sa minorité à son représentant légal ou au parent qui en assume la garde. »		x
« La Cour se compose de quinze membres. Elle ne pourra comprendre plus d'un ressortissant du même Etat. »	x	
« Le droit fédéral prime le droit cantonal qui lui est contraire. »		x

Question 5

a) L'aptitude à faire produire à ses actes des effets juridiques : art. 12 CC.

b) L'exercice des droits civils requiert les conditions suivantes: la majorité, la capacité de discernement, ainsi que l'absence de mise sous curatelle de portée générale (art. 13 et 17 CC).

Question 6

a) Martin est encore mineur, donc sur le plan civil, il ne peut en principe pas conclure des contrats sans l'accord de ses parents (art. 19 al. 1 CC) car il n'a pas l'exercice des droits civils (art. 12 CC). Toutefois, il peut disposer librement des revenus de son travail (salaire d'apprenti par exemple) conformément à l'article 323 al 1 CC. Martin pourra objecter qu'il a économisé sur son salaire pour faire cet achat. Un mineur peut donc s'engager librement lorsqu'il s'agit de son salaire, sous réserve de ce qu'il doit payer à ses parents pour son entretien. Il ne faut donc pas que le prix de la moto dépasse ses capacités financières. (Nota bene : Par ailleurs, il faut rappeler que Martin, en tant que mineur, est soumis à l'autorité parentale des parents qui prennent toutes les décisions nécessaires pendant la minorité de l'enfant. Il s'agit bien d'un pouvoir de direction et l'enfant doit obéir; cependant,

ce pouvoir et ce devoir ne sont pas absolus. Les décisions doivent être prises en fonction du bien de l'enfant et en tenant compte de son avis dans les affaires importantes. Les parents accordent à l'enfant, compte tenu de son degré de maturité, la liberté d'organiser sa vie.)

b) L'art. 19 al. 3 CC précise que les mineurs, capables de discernement, sont responsables du dommage causé par leurs actes illicites. Même si la capacité de discernement au sens de l'article 16 CC est présumée, il convient d'analyser si Martin était capable de discernement au moment de l'incident. En l'occurrence l'on peut admettre facilement que Martin avait bel et bien la conscience de la portée de ses actes en prenant sa voiture sans permis de conduire et avait tout à fait la capacité de comprendre le danger/risque d'accidents que cela pouvait engendrer. Dès lors, Martin sera tenu pour responsable des dégâts occasionnés par l'accident.

Question 7

a) Non, bien qu'elle soit capable de discernement (16 CC) elle est mineure et dès lors elle n'a pas l'exercice des droits civils (12 CC). La signature de ce contrat implique des obligations. Elle doit donc avoir l'accord de son représentant légal selon 19 al.1 CC.

b) Oui, un mineur, pour autant qu'il soit capable de discernement, peut acquérir à titre purement gratuit, sans l'accord du représentant légal, en vertu de l'art. 19 al 2 CC.

c) Oui, bien qu'elle soit mineure, elle est capable de discernement (16 CC). Elle peut donc exercer des droits strictement personnels selon l'art. 19c al. 1 CC (la capacité de discernement étant indispensable). Le fait de se faire vacciner, tout comme le fait de consulter un médecin, fait partie des droits de la personnalité qu'un mineur, pour autant qu'il soit capable de discernement, peut exercer seul.

Question 8

a) Oui, tout être humain jouit des droit civils, art. 11 CCS

b) Dès sa conception, pour autant qu'elle naisse vivante, art. 31 al 2 CC

c) Oui, il possède l'exercice des droits civils pour autant qu'il soit capable de discernement et qu'il ne soit pas sous curatelle de portée générale, articles 12, 17 CCS

d) Oui, selon l'article 19 al 3 CCS, il est responsable de ses actes illicites.

Question 9

a) Oui, bien qu'il n'ait pas l'exercice des droits civils car il est mineur, Ricardo est capable de discernement et peut s'engager seul pour les actes concernant les affaires mineures de la vie quotidienne conformément à l'art 19 al 2 CC.

b) Non, le jeune n'a pas l'exercice des droits civils car il est mineur. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un contrat qui porte sur une affaire mineure de la vie de tous les jours. Dès lors, il devra avoir l'aval de ses parents (représentants légaux) pour conclure un tel contrat, art 19 al 1 CC et ne peut donc pas agir seul et valablement.

Question 10

Deux personnes de sexe opposés, un homme et une femme (art 94 al.1 CC)

Il faut être âgé de 18 ans révolus (majorité civile) et capable de discernement (art 94 al.1 CC)

Il ne faut pas être dans un lien de famille prohibé par la loi, ne pas contracter un mariage incestueux (art. 95 al.1 CC)

Le précédent mariage doit avoir été dissous ou annulé ou avoir conclu un partenariat enregistré sur le plan fédéral avec une autre personne (art. 96 CC)

Question 11

a) Art. 92 CC: Brigitte a droit à une indemnité puisqu'elle a été fiancée avec Walter (les fiançailles sont réalisées lorsqu'il y a promesse de mariage (art. 90, al. 1 CC)) et que la condition d'équité est réalisée (condition essentielle à l'attribution de l'indemnité). En l'espèce, c'est Walter qui a quitté la fiancée pour en épouser une autre, dès lors on peut admettre que cette condition est remplie. Si Walter refuse, Brigitte doit déposer plainte.

b) Art. 91 al. 1 CC: oui, car en cas de rupture les fiancés peuvent exiger la restitution des cadeaux qu'ils se sont faits mutuellement. Cela vaut surtout pour les cadeaux de mariage, comme la bague de fiançaille. Ne rentrent par contre pas dans ce cadre les cadeaux d'usage.

c) Art 93 CC : 1 an à compter de la date de la rupture des fiançailles.

Question 12

a) Deux possibilités seront offertes aux fiancés. Lors du mariage, ils pourront garder leur nom de célibataire (art. 160 al 1 CC) ou choisir l'un des deux comme nom de famille commun (art. 160 al 2 CC).

b) Les enfants porteront le nom de famille commun ou, si chaque parent a gardé son nom de célibataire, le patronyme défini par les époux lors de leur mariage. Les parents pourront toutefois changer d'avis et choisir le nom de l'autre conjoint dans un délai d'un an à compter de la naissance de leur premier enfant.(art 160 al 3 CC).

Question 13

En cas de divorce par requête commune avec accord complet, les époux sont d'accord de divorcer (ok sur le principe même du divorce) mais ils ne sont pas d'accord sur tous les effets du divorce. Le juge devra donc prendre position sur les effets du divorce (convention portant sur les effets du divorce) (art. 112 CC).

Question 14

Le tribunal n'examine plus la faute dans le contexte du divorce, donc le fait que Paul ait trompé Virginie n'a aucune incidence sur la procédure du divorce et ne saurait en aucun cas être un motif de divorce.

Par ailleurs, la tromperie ne saurait être considéré comme un motif sérieux qui permettrait d'obtenir le divorce sans attendre le délai de séparation de 2 ans (115 CC).

Le divorce devra être demandé unilatéralement par Virginie car Paul s'oppose au divorce, mais puisqu'elle n'a pas de motifs sérieux à faire valoir au sens de l'art 115 CC, elle devra vivre séparée pendant au min. 2 ans avant de pouvoir obtenir le divorce (114 CC).

Question 15

a) La participation aux acquêts car ils n'ont rien prévu d'autre par contrat de mariage donc c'est le régime légal applicable automatiquement (art. 181 CC)

b)

- Le compte épargne de Lucia à UBS SA : Biens propres

Base légale : art. 198 ch. 2 CC

- Les papiers valeurs de Marco : B.P.

Base légale : art 198 ch. 2 CC

- La villa à Versoix : B.P.

Base légale : art 198 ch. 2 CC

- Les titres cotés en bourses de Lucia : B.P.

Base légale : art. 198 ch. 2 CC

- La voiture Toyota : B.P.

Base légale : art 198 ch. 4 CC

- Les économies de Lucia : acquêts

Base légale : art 197 al 2 ch 1 CC

- Le loyer de la maison louée : acquêts

Base légale : art 197 al 2 ch 4 CCS

- La plus value du portefeuille : acquêts

Base légale : art 197 al 2 ch 4 CCS

- c) un acte authentique, (devant notaire) signé par les parties (art 184 CC).
- d) Oui tout à fait, selon l'article 187 al 1 CC ou 182 al 2 CC
- e) Oui sur demande au juge, mais Lucia devra se fonder sur un des motifs prévus par l'article 185 al 2 CC.
- f) Oui, par un contrat de mariage, selon l'article 199 al 2 CC

Question 16

Non, le fils est un héritier réservataire et un héritier réservataire ne peut être déshérité que si l'une des 2 conditions de l'article 477 CC est réalisée, soit si l'héritier réservataire a commis une infraction pénale grave contre le défunt ou l'un de ses proches, soit il a failli gravement aux devoirs que lui impose la loi envers le défunt ou sa famille. Tel n'est pas le cas en l'espèce vu les motifs invoqués.

Question 17

a) Il s'agit d'un testament olographe au sens de 505 CC, lequel devrait être rédigé de la main du testateur, daté et signé. Par ailleurs, le testateur doit être capable de discernement et majeur (art 467 CC).

b) Si le testament était valable, les parts seraient:

Le mari a droit à $\frac{1}{2}$ de sa part légale qui est de $\frac{1}{2}$; donc à $\frac{1}{4}$ (réserve), soit CHF 50'000 (462 al 1 + 471 ch 3 CC)

Les fils ont droit à $\frac{3}{8}$ de leurs parts légales de $\frac{1}{2}$, donc $\frac{3}{8}$ (réserve), soit CHF 75'000 pour les 2 (462 + 471 ch 1 CC)

Montant total des réserves : $\frac{2}{8} + \frac{3}{8}$, soit $\frac{5}{8}$, soit CHF 125'000

Quotité disponible : $\frac{3}{8}$, soit CHF 75'000

SPA CHF 40'000

Le neveu : CHF 12'000

La Croix Rouge CHF 23'000

c) Il est parfaitement valable en ce qui concerne le fond puisque les parts des héritiers réservataires sont préservées.

d) L'héritier qui entend contester le testament pour vice de forme devra agir en nullité du testament (art 519 et 520 CC). Toutefois encore faut-il qu'il soit impossible de déterminer d'une manière ou d'une autre les données temporelles et que la date est nécessaire notamment pour juger de la capacité de tester de l'auteur de l'acte (art 520a CC).

Le délai pour faire cette action est de 1 an dès que l'héritier a eu connaissance de la cause de nullité, mais dans tous les cas par 10 ans dès la date de l'ouverture du testament (art 521 CC).

e) Les règles de la succession légale selon le code civil, selon le système des parentèles art 457, 458 et 459 CC et selon l'art. 462 CC soit en vertu du lien matrimonial.

Question 18

a) Il a la faculté de demander à ce qu'un bilan des actifs/passifs soit dressé. Il s'agit d'une demande en établissement d'un bénéfice d'inventaire (art. 580 CC).

b) Il peut répudier la succession, cad refuser la succession (art. 566 al 1 CC). Il a pour cela un délai de 3 mois dès que la clôture de l'inventaire a été porté à leur connaissance (art 568 CC).

